

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 25 (1917)

Heft: 2

Artikel: Quelques mots sur les Colonnes de transport

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-548921>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

en relief. Les aveugles atteignent dans cet exercice une rapidité et une virtuosité surprenantes.

De nos jours on se sert aussi pour cette même écriture Braille, de machines à écrire avec caractères en relief; elles permettent de former chaque lettre par une seule pression. Pour la correspondance avec les voyants, les aveugles peuvent avoir à leur disposition des machines reproduisant l'écriture dactylographiée habituelle. Ils arrivent à s'en servir avec une dextérité étonnante, et à écrire sous dictée avec une rapidité égale à celle des dactylographes voyants.

Pendant la durée des études, on fait dans les asiles d'enfants aveugles, l'éducation systématique des mains, de façon à apprendre à l'élève un gagne-pain. Des ateliers de broserie, de vannerie, de cor-

derie, de tressage de tapis, sont annexés à presque toutes les institutions pour aveugles. Quant à ceux qui ont des aptitudes spéciales, on en fait des accordeurs de piano, des masseurs, des dactylographes, des téléphonistes, des professeurs de langues ou de musique.

Il ressort de ce qui précède qu'il est du devoir de tous de contribuer, dans la mesure de leurs moyens, à soutenir les œuvres qui s'occupent de l'éducation des aveugles. Nous savons que — faute de place — nos institutions suisses en faveur des aveugles sont trop souvent obligées de refuser des admissions.

A nous, heureux voyants, de venir en aide à ceux qui ne voient pas, à nous d'adresser régulièrement nos dons en faveur de ceux que leur infirmité désigne plus spécialement à notre sollicitude!



Quelques mots sur les Colonnes de transport

Nos lecteurs savent ce que sont les Colonnes de la Croix-Rouge destinées — en cas de mobilisation — à être mises à la disposition de l'armée pour le service de transport des soldats blessés ou malades, dans les convois, les trains, les ambulances, les hôpitaux d'étapes ou les formations hospitalières territoriales.

Les membres de ces Colonnes sont initiés à leur travail, en temps de paix, par des médecins militaires qui en sont en quelque sorte « les instructeurs », et dirigés par des sous-officiers capables qui portent le titre de « commandants de Colonne ».

Ces chefs se réunissent une fois par année pour discuter de ce qui intéresse spécialement les formations sanitaires qu'ils dirigent, et pour unifier le plus possible le travail des Colonnes.

La dernière réunion a eu lieu à St-Gall; il y fut décidé de créer un *office central* chargé de recevoir et d'examiner les demandes et les réclamations des Colonnes; le président de cet office est, pour cette année, le chef de la Colonne de Winterthour, M. Schwyn.

Pour 1917, l'assemblée a décidé de demander un *Cours central* destiné uniquement au *perfectionnement des cadres*, car il paraît indispensable que les sous-officiers soient à la hauteur de leur tâche, de façon à pouvoir donner ensuite, au sein de leurs unités, une bonne instruction militaire à leurs hommes. Ce « Cours de cadres » devrait permettre aux chefs de Colonnes de fonctionner — à tour de rôle — comme tels; aux fourriers, à se perfectionner dans leur travail de comptables; aux sous-

officiers, de diriger alternativement leurs groupes sous la surveillance et sous la direction d'instructeurs qualifiés.

L'assemblée a décidé en outre que chaque Colonne consacrera dorénavant et par année: 6 demi-journées et 2 journées entières aux exercices pratiques et à l'instruction militaire des hommes. Il sera demandé au médecin en chef de faire faire une *inspection réglementaire* par une personne compétente dans chaque Colonne, au moins une fois par année.

Les hommes des Colonnes devraient recevoir un *livret et un règlement de service*. L'un et l'autre sont nécessaires, et bien que ces pièces aient été demandées depuis longtemps, aucune solution n'est intervenue jusqu'ici. Espérons qu'en 1917 ces objets indispensables seront remis à tous les participants des Colonnes auxiliaires.

Une autre question, discutée longuement à la réunion de St-Gall, est celle de l'*assurance du personnel*. Quelques membres des Colonnes, tombés malades en service, au cours de la mobilisation, se sont vu refuser toute indemnité. Est-ce juste? Il nous semble que les hommes déclarés « aptes dans les services complémentaires » par les commissions de réforme, devraient — pour autant qu'ils n'ont pas atteint la limite d'âge du landsturm — pouvoir bénéficier de l'assurance militaire, s'ils font régulièrement partie d'une Colonne de transports.

La question des *grades et insignes* des différentes catégories de sous-officiers a retenu aussi l'attention des membres assistant à la réunion de St-Gall.

Jusqu'ici les Colonnes de la Croix-Rouge qui sont équipées militairement, ne connaissent que les grades et insignes de sergent-major (pour le chef de Colonne), de fourrier (pour le comptable de l'unité) et d'appointé (pour les chefs de groupe).

Les grades de caporal et de sergent n'existent pas. Cela paraît regrettable puisque tout avancement est ainsi rendu impossible, et surtout parcequ'il faudrait pouvoir maintenir dans leur grade des sous-officiers — sergents ou caporaux — qui ont reçu leurs galons en service actif, jadis, dans le Service de santé, qui ont passé en landsturm dès lors, et qui sont devenus membres des Colonnes. Ces bons éléments qui sont les très bienvenus dans les Colonnes de la Croix-Rouge, devraient pouvoir y être incorporés avec le même grade qu'ils portaient auparavant; ce ne serait que juste.

Une demande motivée sera faite pour introduire dans les Colonnes les mêmes grades et les mêmes insignes de sous-officiers que dans l'armée. Cela nous paraît naturel, car, si les Colonnes de la Croix-Rouge sont des formations du service auxiliaire, elles reçoivent une éducation militaire, elles sont — en cas de mobilisation — attribuées au Service de santé militaire, elles portent un uniforme fait du même drap que celui de notre armée, de sorte qu'à 15 pas un membre d'une Colonne ressemble à s'y méprendre à un infirmier militaire.

Après avoir débattu longuement ces questions, les commandants des Colonnes ont décidé de se réunir en décembre 1917 à Lucerne.

